Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_72-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION :
12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
~~KEROULLÉ Christine~~, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, ~~LE BLANC Stéphane~~, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : KEROULLÉ Christine (pouvoir à TAISSET Maëlig), LE BLANC Stéphane (pouvoir à HERNOT Hervé)

Secrétaire de séance : CARON Guillaume

Finances communales – Classe orchestre à l'école publique de Pléguien

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un cycle de classe orchestre à l'école a débuté pour les élèves de CE2 depuis le 14 octobre 2025, et ce pour une durée de 3 ans. Les élèves découvrent l'apprentissage de la musique au sein de ce dispositif porté par Leff Armor communauté en partenariat avec la commune. Une convention tripartite entre la commune, l'Inspection Académique des Côtes d'Armor et Leff Armor Communauté détermine les engagements de chaque partie.

Ainsi, pendant 3 ans, toutes les semaines, trois professeurs instrumentistes spécialistes de musique traditionnelle du Pôle d'Enseignement Artistique interviennent à l'école pendant 2 heures pour apprendre aux élèves la pratique d'un instrument (clarinette, accordéon diatonique et flûte irlandaise).

Pour cette classe orchestre à l'école, Leff Armor Communauté rémunère les intervenants qu'elle emploie ; elle acquiert et entretient les instruments mis à leur disposition ainsi que l'ensemble des fournitures nécessaires. La commune de Pléguien participe au financement du projet pour une durée de 3 ans sur la base du montant annuel de 3 000 €.

Le Maire présente le projet de convention et il appartient au conseil de statuer sur ce sujet.

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la participation de la commune à hauteur de 3 000 € par an (sur 3 années)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet (convention…)

- PRECISE que cette dépense sera affectée en fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_72-DE

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Guillaume CARON
Secrétaire de séance